

Rapport Annuel
sur le Prix et la Qualité
du Service Public d'Assainissement
Non Collectif (SPANC)

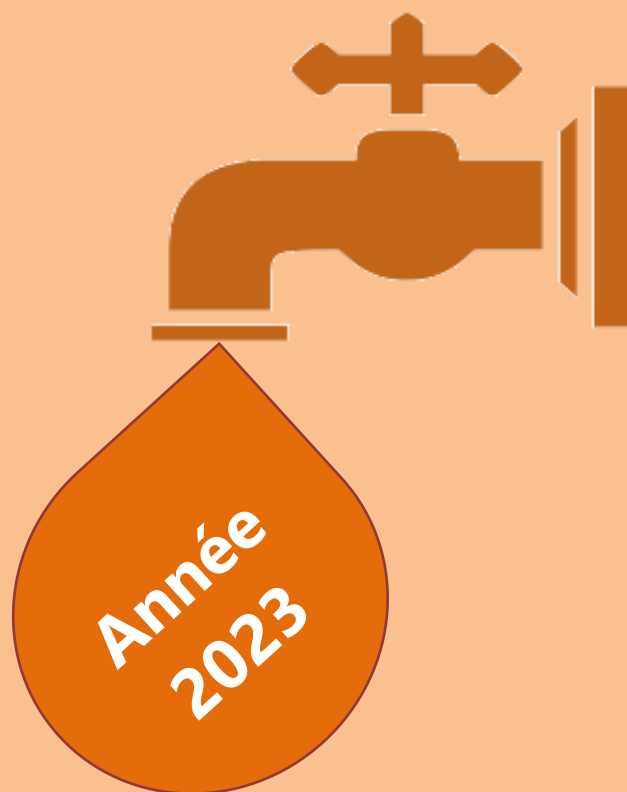


Table des matières

A. Préambule	3
A.1. La Compétence Assainissement Non Collectif	3
A.2. Territoires d'intervention	4
A.3. Mode d'exploitation du service	6
B. Points clés du service en 2023	7
B.1. Faits marquants 2023	7
B.2. Synthèse des indicateurs de performance.....	7
C. Activité du service de l'assainissement Non collectif en 2023	9
C.1. Activité du service en 2023	9
C.1.1. Chiffres clés	9
C.1.2. Nombre d'installations d'ANC	10
D. Conformité des installations	12
E. Relations à l'utilisateur	13
F. Tarifs	14
G. indicateurs Financiers	15
H. Perspectives pour 2024	16

A. PREAMBULE

A.1. LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Conformément à la loi Notre, la Communauté d'Agglomération Golfe du Morbihan - Vannes agglomération exerce la compétence Eau depuis le 1^{er} janvier 2020. Elle s'appuie pour cela sur une équipe constituée de plusieurs dizaines d'agents, des marchés de prestations de service, et des contrats de délégation de service public (DSP).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Direction de l'eau de GMVa est rattachée au Pôle Ingénierie et Transitions de la communauté d'agglomération, avec les Directions Environnement, Déchets, Mobilité et Patrimoine - Grands projets.

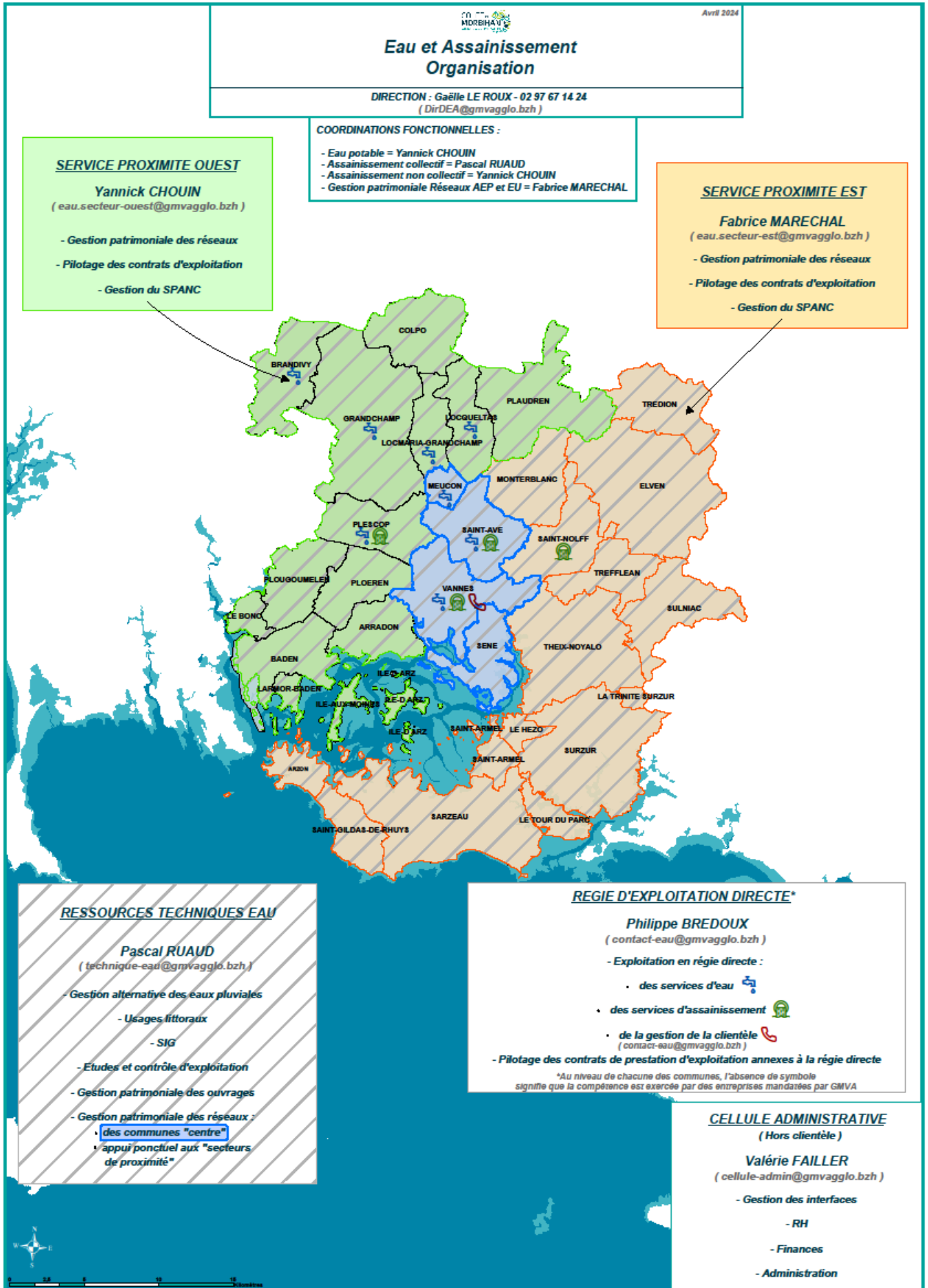
La Direction de l'eau regroupe les compétences suivantes :

- ⇒ EAU et ASSAINISSEMENT (collectif, non-collectif et des eaux pluviales urbaines)
- ⇒ QUALITE DES EAUX DE BAINADE

La Communauté d'Agglomération Golfe du Morbihan - Vannes agglomération exerçait la compétence Assainissement Non Collectif depuis le 1^{er} janvier 2017, date de la fusion avec les communautés de communes du Loc'h et de la Presqu'île de Rhuys, sur le périmètre des communes de Plaudren, Colpo, Brandivy, Grand-Champ, Locmaria-Grand-Champ, Locqueltas}. Depuis le 1^{er} janvier 2020, GMVA exerce donc la compétence SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) sur l'ensemble des 34 communes de l'agglomération.

A.2. TERRITOIRES D'INTERVENTION

Au cours de l'année 2023, la Direction de l'Eau a revu son organisation dans une approche « métiers » tout en préservant l'ancrage territorial avec le maintien des secteurs de proximité EST et OUEST. Cette organisation est présentée sur la carte suivante.




Eau et Assainissement Organisation
 DIRECTION : Gaëlle LE ROUX - 02 97 67 14 24
 (DirDEA@gmvagglo.bzh)

SERVICE PROXIMITE OUEST
Yannick CHOUIN
 (eau.secteur-ouest@gmvagglo.bzh)

- Gestion patrimoniale des réseaux
- Pilotage des contrats d'exploitation
- Gestion du SPANC

COORDINATIONS FONCTIONNELLES :

- Eau potable = Yannick CHOUIN
- Assainissement collectif = Pascal RUAUD
- Assainissement non collectif = Yannick CHOUIN
- Gestion patrimoniale Réseaux AEP et EU = Fabrice MARECHAL

SERVICE PROXIMITE EST
Fabrice MARECHAL
 (eau.secteur-est@gmvagglo.bzh)

- Gestion patrimoniale des réseaux
- Pilotage des contrats d'exploitation
- Gestion du SPANC

RESSOURCES TECHNIQUES EAU

Pascal RUAUD
 (technique-eau@gmvagglo.bzh)

- Gestion alternative des eaux pluviales
 - Usages littoraux
 - SIG
- Etudes et contrôle d'exploitation
- Gestion patrimoniale des ouvrages
- Gestion patrimoniale des réseaux :
 - des communes "centre"
 - appui ponctuel aux "secteurs de proximité"

REGIE D'EXPLOITATION DIRECTE*

Philippe BREDOUX
 (contact-eau@gmvagglo.bzh)

- Exploitation en régie directe :
 - des services d'eau
 - des services d'assainissement
 - de la gestion de la clientèle
- Pilotage des contrats de prestation d'exploitation annexes à la régie directe

*Au niveau de chacune des communes, l'absence de symbole signifie que la compétence est exercée par des entreprises mandatées par GMVA

CELLULE ADMINISTRATIVE
 (Hors clientèle)

Valérie FAILLEUR
 (cellule-admin@gmvagglo.bzh)

- Gestion des interfaces
 - RH
 - Finances
 - Administration

A.3. MODE D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le SPANC est exploité en régie sur l'ensemble du périmètre de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

B. POINTS CLES DU SERVICE EN 2023

B.1. FAITS MARQUANTS 2023

Face au constat de modes de fonctionnements hétérogènes suivant les anciennes maîtrises d'ouvrages :

- Fréquence des contrôles : 4 à 8 ans (6.4 ans en moyenne pondérée) ;
- Modes d'exploitation : régie directe ou prestataire privé ;
- Redevable du service : propriétaire (65%) ou occupant (35%) ;
- Mode de facturation : annualisé (60%) ou forfaitaire à l'acte (40%) ;
- Classification des installations au regard de la réglementation ;
- Tarification ;

un groupe de travail a été constitué en 2022 pour définir un mode de fonctionnement futur identique à l'échelle des 34 communes de l'agglomération. Ce groupe de travail a permis de proposer :

- Des formulaires et rapports harmonisés pour les usagers ;
- Une fréquence de contrôle identique sur tout le territoire ;
- Un même mode d'exploitation et de facturation à l'utilisateur.

Ces travaux ont permis la planification d'une harmonisation globale au 1^{er} janvier 2023. Cette harmonisation s'est traduite par l'adoption d'un nouveau règlement de service, qui est entré en vigueur au 01/01/2023.

Lors de l'année 2023, 5 nouveaux agents de contrôle ont été recrutés afin de réaliser les missions de contrôle réglementaire sur l'ensemble du territoire de Golfe du Morbihan Vannes agglomération. Ils ont été formés par les techniciens en place au sein du service. Le SPANC est au 31.12.2023 composé de 8 contrôleurs.

Un nouveau logiciel métier a été mis en place au niveau du SPANC. Il a été réfléchi, développé et paramétré par les techniciens du service. Il est utilisé pour l'ensemble des missions par les contrôleurs SPANC.

B.2. SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les tableaux suivants présentent les indicateurs descriptifs et de performance du système d'assainissement non collectif.

Indicateur Descriptifs	Définition	2020	2021	2022	2023
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	Population totale résidant sur le périmètre des communes concernées par le service, y compris les habitants résidant en zone d'assainissement collectif.	200 484	202 370	204 688	201 730
D301.0 - Nombre d'habitants desservis	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	26 664	27 062	27 629	26 225
D302.0 - Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du SPANC. De 100 à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.	100	100	100	100

Le nombre d'habitants résidant sur le territoire du service (VP.181) correspond à la population DGF du territoire.

Le nombre d'habitants desservis (D301.0) est calculé de la façon suivante :

Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service x (1 - nombre d'abonnés à l'assainissement collectif / nombre d'abonnés à l'eau potable)

1 700 habitants étaient desservis en 2022 sur les communes de Lauzach, Berric et La Vraie-Croix. Ce nombre n'est pas comptabilisé en 2023 du fait de la fin de la délégation de compétence.

L'indicateur descriptif D302.0 (Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif) permet de mesurer la maîtrise des pollutions diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service : les missions obligatoires regroupées en A et les missions facultatives regroupées en B dans le tableau ci-dessous. Il est déterminé comme suit :

D 302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif		Exercice			
		2020	2021	2022	2023
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service					
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20	20	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20	20	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30	30	30
100	TOTAL A	100	100	100	100
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service					
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0	0	0	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0	0	0	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0	0	0	0
40	TOTAL B	0	0	0	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif à l'échelle du SPANC de GMVA est donc de 100 sur un total maximum de 140 dans le cas d'une mise en œuvre de compétences facultatives.

C. ACTIVITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN 2023

C.1. ACTIVITE DU SERVICE EN 2023

C.1.1. Chiffres clés

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clefs du service public :

Chiffres-Clefs					
Indicateur	2020	2021	2022	2023	2023 / 2022
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	12 376	12 313	12 368	12 113	-2,1%
VP.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	301	391	401	231	-43,5%
VP.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l' exécution des travaux dans l'année N	255	352	306	245	-17,3%
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans	1 225	1 846	1 543	1 132	-22,3%
<i>Dont contrôles périodiques</i>	1 022	1 669	1 332	1 009	-19,4%
<i>Dont contrôles avant-vente</i>	203	177	200	123	-43,5%
P301.3 - Taux de conformité global	89,3%	89,0%	88,8%	88,6%	-0,2%

La diminution du nombre de contrôles de fonctionnement réalisés en 2023 par rapport à 2022 s'explique par une diminution du nombre d'agents du SPANC au début de l'année 2023.



Fosse toutes eaux et filtre à sable

C.1.2. Nombre d'installations d'ANC

Le nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC (indicateur DC. 306) au 31/12/2023 est de 12 113 (12 368 en au 31/12/2022). Cette diminution s'explique par la fin de l'exercice de la compétence sur les communes de Lauzach, Berric et La Vraie-Croix.



Photo : Fosse toutes eaux et filtre à sable

Les fréquences des contrôles périodiques de bon fonctionnement sont définies par le règlement de service entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023 :

« Article 15. Périodicité du contrôle

15.1 Fréquence des contrôles périodiques

La fréquence du contrôle périodique est fixée selon le classement des installations existantes à l'exception des installations concernées par les points 15.2 et 15.3 du présent article.

Classement de l'installation	Délai pour la prochaine vérification
Installation ne présentant pas de défaut le jour de la visite	8 ans
Installation présentant des défauts d'entretien ou d'usure	5 ans
Installation non conforme	5 ans

Pour l'application des périodicités indiquées ci-dessus, l'intervalle entre deux contrôles est décompté à partir de la date du dernier contrôle effectué par le SPANC, qu'il s'agisse d'un contrôle de fonctionnement des ouvrages après l'exécution, d'un contrôle périodique, d'une contre-visite, d'un contrôle exceptionnel, ou d'un contrôle réalisé pour les besoins d'une vente de l'immeuble.

15.2 Contrôle des installations nécessitant un entretien plus régulier, notamment celles comportant des éléments électromécaniques

Les installations nécessitant un entretien plus régulier, notamment celles comportant des éléments électromécaniques, mises en place après la date d'approbation du règlement, feront l'objet d'un contrôle périodique annuel. Ce contrôle sera à la charge du propriétaire. »

D. CONFORMITE DES INSTALLATIONS

Le tableau ci-dessous présente les taux de conformité par unité de gestion.

L'indicateur P301.3 (taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif) correspond rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Indicateur de performance	Définition	2020	2021	2022	2023
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Cet indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser.	89%	89%	89%	89%

L'indicateur est le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.



Tranchées d'épandage

E. RELATIONS A L'USAGER

Le tableau ci-dessous présente les principales données sur les relations à l'utilisateur :

Relations à l'utilisateur						
Unité de gestion	N° de l'indicateur	Description	2020	2021	2022	2023
Tous secteurs	VP.335 -	Existence d'une permanence téléphonique	Oui	Oui	Oui	Oui
Tous secteurs	VP.336 -	Existence d'une permanence physique	Oui	Oui	Oui	Oui
Tous secteurs	VP.337 -	Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers	Oui	Oui	Oui	Oui
Tous secteurs	VP.338 -	Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation	Oui	Oui	Oui	Oui
Tous secteurs	VP.339 -	Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle	Non	Non	Non	Non

F. TARIFS

Les tarifs des contrôles du SPANC ont été harmonisés à partir du 1^{er} janvier 2023. Ils sont les suivants :

Périmètre : toutes les communes de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

	unité	Cout € HT
Redevances Assainissement Non Collectif		
<i>Si installation <ou= 20 équivalent-habitants</i>		
Contrôle Périodique	Forfait	155
Contrôle Vente	Forfait	175
Contrôle de Conception	Forfait	105
Contrôle d'Exécution	Forfait	135
Contrôle de fonctionnement après exécution	Forfait	80
Contre visite	Forfait	80
Etat des lieux	Forfait	175
Déplacement sans intervention	Forfait	50
<i>Si installation > 20 équivalent-habitants</i>		
Contrôle de Conception	Forfait	180
Contrôle d'Exécution	Forfait	500
Contrôle Vente	Forfait	220
Contrôle Périodique	Forfait	180

G. INDICATEURS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente les principales données financières du SPANC :

Unité de gestion	N° de l'indicateur	Description	2020	2021	2022	2023	2023 / 2022
Tous secteurs	DC.197 -	DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	279 939,00 €	318 186,09 €	191 364,01 €	109 594,30 €	-42,73%
Tous secteurs	DC.198 -	DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	- €	- €	- €	- €	/
Tous secteurs	DC.327 -	DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	- €	- €	- €	- €	/
Tous secteurs	DC.328 -	DC.328 - Montant des autres recettes que celles issues des redevances	2 020,00 €	- €	7 161,98 €	24 590,21 €	/
Tous secteurs	DC.329 -	DC.329: Abondement par le budget général	0%	0%	0%	0%	/
Tous secteurs	DC.330 -	DC.330: Assujettissement à la TVA	Non	Non	Non	Non	/

La diminution des recettes provenant des contrôles en 2023 par rapport à 2022 s'explique d'une part par la diminution du nombre de contrôles effectués du fait d'un effectif d'agents du SPANC plus faible en début d'année 2023, et d'autre part par la fin de l'application d'une redevance annuelle pour les secteurs de l'ex-SIAEP de Vannes ouest et de l'ex-communauté de communes du Loc'h remplacés par une redevance à l'acte.

H. PERSPECTIVES POUR 2024

En 2024, un travail d'harmonisation et de développement de la partie administrative du service sera mis en place.

Une étude sera faite sur les pénalités à mettre en place au sein du service concernant les missions de contrôles.

Le logiciel métier Visio ANC Web continuera son évolution et des points d'amélioration (requête, intégration de plan, planification) seront travaillés en lien avec le prestataire.